



Pôle Universitaire d'Innovation corso-azuréen

APPEL A PROJETS MED'INNOV « PRE-MATURATION »

Cadre de l'Appel à Projets

I. Objet de l'Appel à projets

L'appel à projets « Pré-maturation » poursuit l'objectif de permettre à une équipe de chercheurs d'apporter la preuve analytique ou expérimentale de conception d'une innovation à des fins de valorisation et de transfert.

Les livrables de la pré-maturation, outre la formulation du concept, couvrent la description des besoins technico-économiques nécessaires au développement du projet dans sa phase de maturation.

Ainsi, il favorise **l'émergence de projets candidats aux opérations de maturation qui pourraient être réalisées par les filiales de valorisation des universités et organismes de recherche des fondateurs du PUI MED'INNOV.**

Cet appel s'articule avec les dispositifs de soutien à la pré-maturation existants. Il vise, prioritairement, les projets qui ne sont pas concernés par le périmètre desdits dispositifs et/ou ne remplissent à ce stade, pas les conditions d'éligibilité (ex. identification d'un co-financeur).

II. Projets visés

Les projets candidats devront :

- Être portés par une ou plusieurs équipes issues d'une entité de recherche d'un des membres fondateurs du PUI MED'INNOV, hors partenariat public-privé ;
- S'appuyer sur une déclaration d'invention ou document déclaratif similaire fourni par la tutelle gestionnaire d'une structure d'un des Fondateurs du PUI MED'INNOV ;
- Être évalués en TRL 1 ou 2 et viser une sortie en TRL 3.

III. Livrables attendus

Les livrables attendus des projets comprennent notamment :

- Formulation et Preuve du concept ;
- Description des besoins nécessaires au développement du projet dans sa phase de maturation.

IV. Montant accordé et durée du soutien PUI :

Le financement maximal par projet sera de 45 000 € sur une durée de six à douze mois.

V. Dépenses éligibles

Les frais éligibles à un financement Pré-maturation PUI sont les frais additionnels nécessaires à la réalisation du projet :

- Ressources humaines R&D (Ingénieur d'études, Ingénieur de recherche, etc.) ;
- Fonctionnement : peuvent être admis comme frais de fonctionnement : les coûts d'achat (amortissement uniquement¹), de location, d'entretien et de maintenance des matériels ou logiciels utilisés spécifiquement dans le cadre du projet ; les consommables ; et les frais généraux (de mission, de déplacement) ;
- Les frais de prestation de services sont inéligibles.

Dans la mesure du possible, la répartition demandée devra satisfaire au ratio suivant : 60% dédié aux ressources humaines et 40% dédié au fonctionnement. Les demandes de dérogation au ratio devront être justifiées par les porteurs dans le dossier de candidature.

¹ Selon les règles en vigueur de l'établissement responsable de l'Appel à projets Recherche partenariale. Pour plus d'informations, veuillez adresser votre à l'adresse de contact : aap-medinnov@inria.fr.

Les projets ayant bénéficié au moment du dépôt de candidature d'un ou plusieurs co-financements provenant directement des partenaires/fondateur du PUI ou de l'IdEx UniCA sont également éligibles.

VI. Critères d'évaluation

Les réponses à l'AAP « Prématuration » seront évaluées sur la base des critères suivants :

1. Opportunité vis-à-vis de l'existant :
 - Applications potentielles de l'innovation sur un marché ;
 - Positionnement prévisionnel de l'innovation par rapport au marché actuel ou anticipé ;
 - Différenciation de l'innovation par rapport aux solutions existantes.
2. Implémentation du projet :
 - Réalisme du programme de travail, identification des lots ;
 - Analyse des risques technologiques : jalons, lots ;
 - Pertinence et qualité des livrables attendues en vue de démontrer la preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques du concept ;
3. Impact technologique et technique du projet :
 - Mise en évidence de la technologie ou méthode en tant que nouveauté ou innovation, de sa valeur ajoutée par rapport à l'état de l'art et aux connaissances antérieures mobilisées. Son caractère DeepTech sera apprécié ;
 - Identification du verrou technologique/technique à lever ;
 - Capacité d'atteinte de la preuve de concept en fin de prématuration ;
4. Qualité du candidat et de l'équipe :
 - Disponibilité humaine pour le développement du projet ;
 - Optique de valorisation économique de l'Innovation.
5. Co-financements du projet :
 - Les financements complémentaires attendus et/ou attribués au projet (membre ou partenaire du PUI, Région, ANR, Commission Européenne, IdEx UniCA)
 - Cohérence du continuum des financements par rapport au programme de développement du projet.

VI. Procédure de soumission

Le projet doit être décrit dans un document rédigé en français ou en anglais, dont la structure respecte le format proposé par le document « AAP MED'INNOV – Pré-maturation – Modèle de réponse »

Il doit être visé par le mandataire unique. Le document de description du projet doit être envoyé au format PDF à l'adresse mail suivante avec la mention « AAP Pré-maturation – Candidature » dans l'objet : aap-medinnov@inria.fr.

VII. Procédure de sélection

Pour chaque appel, les projets déposés seront évalués par la formation restreinte de la Commission Innovation Valorisation (CIV) qui se réunit mensuellement, selon les critères de sélection définis dans le présent document. L'avis étayé de la CIV sera transmis au Comité de Pilotage MED'INNOV pour décision.